



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

**CONVOCATION**

Date :  
**29/11/2022**  
Envoi le :  
**05/12/2022**  
Publication le :  
**05/12/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : **29**  
Présents : **22**  
Absents : **07**  
Pouvoirs : **07**  
Votants : **29**

**Etaient présents :**

*Adjoint*s :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,  
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

*Conseillers municipaux* :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENOURET, Sophie BORÉ,  
Renata VENCES, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET,  
Antoine MAQUIN, Yoann LAFAX, Mikaël TOST, Éric GUILMET.

**Absents excusés :**

Mesdames Martine BOURDIN, Claire CARTIER, Hélène ODENT,  
Messieurs Jean-Marc CHATEAU, Xavier BINET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Monsieur /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Martine BOURDIN avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.  
Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.  
Madame Claire CARTIER avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.  
Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.  
Monsieur Xavier BINET avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.  
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAX.  
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_06-DE

XXXXXXXXXXXXXXXX

**DEL N° 13-12-2022/06 MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS LOUPS ».**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, une première série de modifications a été apportée au règlement de fonctionnement de la SMA.

Aujourd'hui une 2<sup>ème</sup> série est prévue, il s'agit essentiellement d'ajustements mineurs demandés par le service de la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental.

Toutefois deux dispositions majeures sont introduites dans ce règlement et ce pour mettre la structure en conformité avec les préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales à savoir :

- fourniture des couches à compter du 1 janvier 2023,
- fourniture des repas à compter de septembre 2023.

Partant du constat que seulement 7% des structures d'accueil de la petite enfance ne fournissent ni les couches ni les repas, l'objectif de la CAF est d'harmoniser le niveau des services fournis aux familles.

VU l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse lors de sa réunion le 23 novembre 2022.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Les P'tits Loups », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.**

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **1.5.DEC.2022**

Et sa publication le site internet de la commune le : **1.5.DEC.2022**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 037-213701394-20221213-DEL\_13122022\_06-DE